



La Feuille de Saint-André-du-Bois



HIVER 2024

Chères Andrésiennes et chers Andrésiens,

A l'occasion du partage de la galette de ce mois de janvier, nous avons présenté le bilan global de l'année 2023, au cours duquel nous avons confirmé le bon état financier de la commune, ce qui nous permet de ne toujours pas augmenter les impôts, depuis le début de notre mandat.

De plus, nous devrions pouvoir effectuer les travaux de mise en conformité de la mairie par un financement sans emprunt. Nous avons donc prévu une mairie de plain-pied pour assurer son accessibilité à tous, la restauration complète de sa façade est aussi budgétisée.

Le travail de tri des archives avec l'aide du département, est achevé, ce qui nous a permis de retrouver de l'espace dans les locaux.

Sur le plan de la voirie communale, nous avons œuvré pour renforcer la sécurité par des signalétiques incitant à la réduction de la vitesse en agglomération de voies départementales comme sur les voies communales. Des aménagements type miroirs et passages piétons complètent ce dispositif.

La réfection de portions de route est effective sur les secteurs de Vieillemorte, Laroze, Peyricaut, Pontalie et sur la route d'Hourquet.

Cette année 2023, nous avons recueilli des déclarations de sinistres suite à la reconnaissance catastrophe naturelle sécheresse et réhydratation des sols de 2022.

Les élus se sont mobilisés pour mettre en œuvre les consignes d'amélioration de tri et de gestion des ordures ménagères, en collaboration avec le SICTOM. Nous avons distribué les bacs noirs et prochainement les bacs de tri jaunes seront mis à votre disposition.

Toute l'année 2023, nous avons lutté contre les dépôts sauvages et nous espérons des améliorations de comportement, le premier des civismes est l'affaire du particulier avant d'être collectif.

Le PLUI est en cours de mise en œuvre et accessible via un Géoportail de l'urbanisme. Nous espérons l'implantation de nouvelles familles, et nos effectifs scolaires sont sous surveillance avec la mise en sauvegarde pour une classe.

Nous nous sommes rapprochés de l'association CVLV dans le cadre du label déposé *Terre de Jeux 2024*, afin de faire vivre les jeux olympiques sur notre territoire.

Nous saluons particulièrement l'implication des agents communaux, avec une attention particulière pour :

Anita Bellard qui va tirer sa révérence à la fin de ce mois de mars pour un départ en retraite. Nous lui souhaitons donc une bonne fin de carrière avant une agréable retraite et nous la remercions pour les services rendus à la collectivité.



Coralie Rousseau est actuellement en formation pour prendre la suite. Nous essaierons d'assurer la continuité du service durant les travaux de la mairie.

Je tiens sincèrement à adresser tous mes remerciements à l'équipe municipale pour cette gestion communale efficace, pour le soutien de tous les élus et nos divers échanges en Conseil Municipal.

Pascale Guagni-Le Moing, votre Maire

Bâtiment Patrimoine

Mise en conformité de la mairie : notre dossier est complet, avec les plans et devis nécessaires. La déclaration préalable des travaux a été acceptée. Nous attendons à présent le retour de nos demandes de subventions.

Nous envisageons de louer les locaux actuels de la mairie pour, par exemple, des auto-entreprises.

Logement communaux : nous avons pu obtenir le désistement de la partie adverse concernant la procédure en cours. Maître Thouy, nous a fait grâce de sa facturation et nous lui en sommes très reconnaissants pour la commune.

Voirie

En perspective, des travaux conséquents sur le pont du Bédât en collaboration avec la mairie de Saint-Germain de Graves : stabilisation des berges / traitement de l'affouillement d'aval / reprise des enduits du conduit / réfection du tablier du pont / étude du cours d'eau qui permettra d'obtenir l'autorisation.

Des subventions de l'État dans le cadre du Programme National des Ponts et Travaux sont demandées.

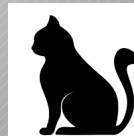
Nous inscrivons au budget 2024, la réfection de la route de Fongrave et l'entreprise Chataigné sera contactée pour des réparations diverses sur l'ensemble de la voirie communale.

Environnement

Nous constatons malheureusement l'échec de l'utilisation du composteur situé à proximité de l'ancien cimetière. Malgré les indications, certains y déposent des pots plastiques. Les consignes de tri sont globalement difficiles à faire respecter au cimetière du bourg. Pourtant, elles sont parfaitement bien respectées sur le site du nouveau cimetière.

Nous sommes engagés dans la sobriété énergétique avec le projet de remplacement des lampes de nos éclairages publics par des LED.

Suite à une invasion de chats dans le Bourg, nous sommes contraints de faire appel à une association de stérilisation pour les réguler.



Nous participons au programme photovoltaïque avec la mise à disposition en mairie du repérage des toitures à potentiel intéressant.

Les ZAEnR en bref...

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables a créé, à l'article 15, les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR).

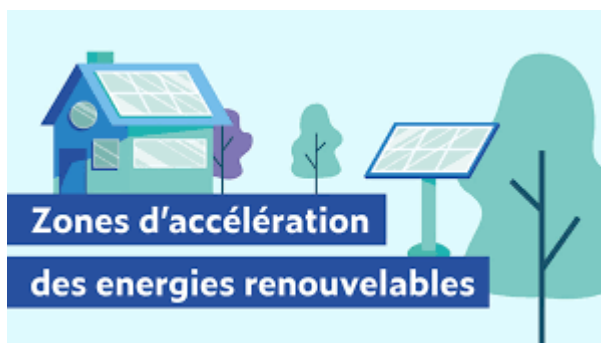
Il est donc proposé aux communes de définir après concertation avec les administrés (pour lesquels est mis à disposition un registre papier en mairie), des zones où elles souhaitent voir prioritairement les projets s'implanter et ainsi éviter un développement anarchique des installations.

La loi précise que ces zones ne sont pas exclusives : autrement dit, il ne sera pas interdit d'implanter une installation de production d'EnR en dehors de ces zones.

À l'issue de la concertation, le conseil municipal prendra une délibération pour définir les ZAEnR sur la commune. Cette délibération et les projets de ZAEnR seront ensuite transmis au service de l'État pour validation.

L'idée principale est que les projets situés sur les zones repérées seront facilités avec des avantages financiers de l'État et des délais améliorés. Des précisions concernant ces avantages sont à venir.

Le registre est accessible en mairie du 1er au 31 mars 2024 sur les heures d'ouverture au public.



L'ADRESSAGE

Projet adressage

La loi 3DS annonce l'obligation pour toutes les communes de fournir une base adresse locale standardisée. L'objectif de cette opération est de faciliter son intégration dans la base adresse nationale accessible sur le portail national : adresse.data.gouv.fr

Le maire est donc responsable du bon adressage de son territoire.

Nous devons donc donner à toutes les habitations et voies une identification. Les voies publiques et privées ouvertes à la circulation ainsi que les lieux-dits et hameaux doivent être nommés.

Pour notre commune, le projet débute par un cadrage qui consiste à travailler en collaboration avec le service de la Poste, la dénomination et numérotation des voies.

Des dates de permanence ont été fixées le mercredi 13 mars de 9h à 11h et le vendredi 29 mars de 17h à 19h afin de répondre à vos interrogations sur le sujet et vous expliquer les démarches que vous aurez à entreprendre pour la modification de votre adresse.

Etat civil



Madame
Monique Pallaruelo



Lundi 29 janvier a eu lieu une grande manifestation de la paysannerie à Langon. Au cours de celle-ci, la municipalité de Saint-André-du-Bois a souhaité particulièrement s'investir en étant présente toute la journée et en prêtant les panneaux d'agglomération « retournés ».

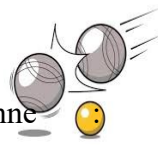
Saint-André-du-Bois est une commune où quasiment tous les Andrésiens ont un lien, de près ou de loin, avec l'agriculture. Il était important de soutenir notre culture, notre agriculture, nos paysages, notre identité.

Associations



Comité des fêtes :

Le CDF vous propose une soirée festive sur le thème de la Saint-Patrick, le samedi soir 16 mars, une soirée à l'ambiance irlandaise ! Si vous venez avec une touche de vert, alors un ticket de bourriche vous sera offert.



La Pétanque Andrésienne
L'association participera au financement de l'éclairage du terrain de pétanque.

Ces travaux seront réalisés par Philippe Laporte, électricien.

Les lotos sont organisés tous les jeudis jusqu'à fin avril.

La soirée théâtre a eu lieu le samedi soir 10 février.

Association de chasse :

Le repas annuel aura lieu le samedi soir 13 avril.

La Raquette des Coteaux :



Compétitions : toutes nos équipes ont débuté les championnats d'hiver. À ce jour, l'équipe 13/14 ans garçons termine 3e de leur poule. Nos deux équipes jeunes 15/16 ans garçons et 15/18 ans filles sont en cours de championnat. Deux équipes mixtes adultes sont également engagées dans des championnats qui ont lieu les dimanches matin.

Tournois internes : un tournoi simple dames et messieurs a débuté depuis début février. Un autre tournoi interne a commencé quant à lui début janvier. Il s'agit d'un tournoi de doubles entre adhérents. De quoi challenger nos adhérents !

Email :

laraquettedescoteaux@laposte.net

06 83 11 49 62

Facebook / Instagram

Président du club : Patrick Babin

Vice-présidente : Marjorie Couzon

Animations : samedi 3 février a eu lieu notre traditionnelle soirée crêpes où près d'une cinquantaine d'adhérents étaient présents. Des stages enfants et adultes ont été organisés durant les vacances de février.

Ces stages sont ouverts aux licenciés et non licenciés à partir de 6 ans. Renseignements auprès de Laurie Babin 06 43 88 43 57

La Journée challenge doubles mixtes a été organisée le vendredi 23 février.

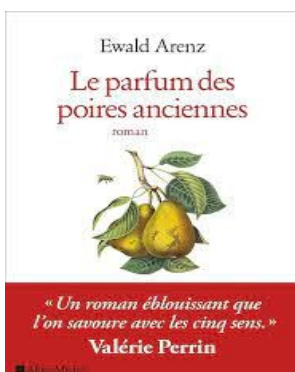


Association des parents d'élèves :

Le Carnaval des écoles a été organisé vendredi 16 février. Prochaine étape, la kermesse le 28 juin à Saint-André-du-Bois



Coup de cœur de la bibliothèque intercommunale de Saint-André-du-Bois.
Le parfum des poires anciennes / Ewald Arenz



Résumé : c'est l'histoire d'une rencontre entre deux personnes que tout semble opposer, mais qui vont apprendre à se connaître. Pour Sally, 17 ans en perte de repère, c'est la découverte d'un environnement qui lui est complètement étranger. Liss, la cinquantaine, attachée aux travaux des champs et des vignes va lui faire découvrir le monde de la nature. C'est un croisement entre deux solitudes. Ces deux personnes vont apprendre à se connaître sans se juger.

Notre avis : ce roman nous transporte dans un univers marqué par l'amour de la nature et une belle amitié entre deux âmes blessées. Laissez-vous porter par l'écriture dépaysante qui fait écho au titre du livre.

Ce roman est disponible sur le réseau des bibliothèques de la CDC du Sud Gironde.